

CONVENTIONS intervenues avec diverses Compagnies d'Assurances.

"LA CREOLE"

1°) Convention intervenue avec la Compagnie d'Assurance

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la Compagnie d'Assurance "LA CREOLE" pour l'assurance des biens et immeubles communaux ainsi que les immeubles pris en location par la Commune de Saint-Denis du 1er Janvier 1960 au 31 Décembre 1960 (Avenant de prorogation n° 14.185 à la police n° 36.301) 428.636 francs
=====

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

2°) CONVENTION intervenue avec la C^e d'Assurances "GROUPEMENT FRANCAIS d'ASSURANCES"

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la C^e "GROUPEMENT FRANCAIS d'ASSURANCES" pour l'assurance de l'ambulance Citroën 92 DX 974 (Police n° 2164/501) du 1er Janvier 1960 au 31 Décembre 1960.... 39.096 F
=====

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

"L'UNION"

3°) CONVENTION intervenue avec la Compagnie d'Assurance

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la Compagnie d'Assurance "L'UNION", pour l'assurance:

4°) Conventions intervenues avec les Compagnies d'Assurance "THE MOTOR UNION" et "L'UNION"

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien approuver la convention intervenue:

- | | |
|--|----------|
| 1°) avec la C ^e d'Assurance "THE MOTOR UNION" pour l'assurance de la Benne Berliet GL A 19 C du 1er Janvier 1960 au 31 Décembre 1960 inclus | 13.702 F |
| 2°) avec la Compagnie d'assurance l'UNION pour l'assurance de l'Hôtel de Ville, du 2 Janvier 1960 au 1er Janvier 1961 inclus | 7.085 F |
| et assurance de l'école de St-François du 2 Janvier 1960 au 1er Janvier 1961 inclus | 5.525 F |

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.